

Procès Verbal du Conseil Municipal Séance du 18 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de février à 18h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

Présents :

Gilles DELFOLIE, Maire.
Philippe COUSIN, Cécile REGRAIN, Adjoints.
Delphine COURTOT, Pascale IGORRA, Elodie PHILIPPON, Conseillères.
Gilles CHANTRIER, Jean-Jacques LANDUYT, Pascal LECOURT, Conseillers.

Excusés :

Christel LEBLANC (pouvoir à E. PHILIPPON)
Geoffrey TOURNY (pouvoir à G. DELFOLIE)

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Délibération Nomination d'un agent recenseur DCM 202501

Virement de crédits effectués sur le budget 2024

Questions diverses

Approbation du procès verbal de la séance précédente

Après lecture, le conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Nomination d'un agent recenseur DCM 202501

Mr le Maire explique au conseil que, dans le cadre de l'enquête du recensement de la population en janvier et février 2025, il convenait de recruter un agent recenseur qui serait rémunéré pour cette mission.

Il avait donc proposé la candidature de Mme Evelyne TOURNY qui avait déjà exercé ce rôle en 2019 et 2014, et qui connaît parfaitement la commune et ses habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la candidature de Mme TOURNY, nommée par Arrêté du Maire
- décide de lui octroyer une indemnité forfaitaire de 1135€ brut, indemnité versée fin février 2025
- donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Virement de crédits effectués sur le budget 2024

Afin de réajuster certains chapitres votés lors du budget 2024, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été procédé à des virements de crédit suite à la délibération prise le 11 avril 2024 concernant la fongibilité des crédits et qui l'autorise à procéder à ces mouvements.

Budget Principal Dépenses d'investissement

Chapitre 204 Article 204181(subv. Organismes publics)	- 2 226.80€
Chapitre 20 Article 203(Frais études pour géothermie)	+ 2 226.80€

Budget Principal Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 11 Article 6042(achat de prestations)	- 170.00€
Chapitre 66 Article 66111(intérêts d'emprunts réglés à l'échéance)	+170.00€

Budget Principal Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 Article 6281(Concours divers)	- 490.00€
Chapitre 014 Article 739221(Fond PIC)	+ 490.00€

Budget Multiccommerce Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 11 Article 6156 (Maintenance)	- 60.00€
Chapitre 66 Article 66111 (intérêts d'emprunts réglés à l'échéance)	+ 60.00€

Sécurisation du village

Suite à une rencontre avec le centre de gestion des routes, celui-ci installera des chicanes test provisoires dans le bourg et au stade courant mai.

D'autres rues étant dangereuses, il est envisagé d'apporter des modifications pour quelques rues communales, à savoir :

Rue des Barangers : elle passera à sens unique, dans le sens stade vers bourg.

Rue du Paradis : elle passera à sens unique dans le sens route de Jariolle vers rue de la République

Rue de la Fond de la Ruis : le sens sera inversé et il ne sera possible de l'emprunter que dans le sens route de Jariolle vers rue de la République.

Un panneau d'interdiction de stationnement avant 8h30 et après 16h00 sera installé devant la mairie afin de sécuriser la montée dans le bus des enfants de l'école.

Un panneau « voie sans issue » sera installé route de Chalais en raison de nombreux véhicules qui arrivent à Chalais et entrent dans la cour des propriétaires afin de faire demi-tour (camion et bus ont été vus et filmés par les propriétaires)

Il faudra donc prévoir l'achat de panneaux de signalisation au budget 2025. L'installation sera demandée à la communauté de communes ABC.

Eclairage Place de l'Eglise

Le SDE sera contacté prochainement afin d'envisager la possibilité d'installer des candélabres supplémentaires sur la place de l'Eglise, très sombre pour les utilisateurs de la salle des fêtes la nuit.

Square rue de la République

Afin d'informer les riverains et éventuels utilisateurs, un panneau signalant les jeux pour enfants et le terrain de pétanque situés en face la salle des fêtes sera commandé et installé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

